

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.11.160

**Contrat Local
Initiatives Climat :
signature de la charte
d'engagements et
lancement du plan
climat énergie
territoriale et
diagnostic du gaz à
effet de serre**

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Redwan LOUHMAI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI, Françoise LAMANT par Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.160**

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

CONTRAT LOCAL INITIATIVES CLIMAT : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS ET LANCEMENT DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIALE ET DIAGNOSTIC DU GAZ A EFFET DE SERRE

Le GrandAngoulême est e

ngagé depuis 2007 dans un Contrat Local Initiatives Climat, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec la région et l'ADEME. Cependant, l'agglomération doit rendre compatible son action avec les exigences réglementaires de la loi du 12 juillet 2010 portant engagements sur l'environnement (Grenelle 2). Cette loi impose aux collectivités de plus de 50000 habitants :

- D'élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET) (décret du 16 juin 2011), précisant les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter ainsi que le programme des actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre.
- De réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (décret n 2011-829 du 11 juillet 2011) portant sur les émissions du patrimoine et des compétences de la collectivité. Il recense les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des trois années suivant l'établissement du bilan. Cette synthèse indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

Ces deux démarches complémentaires doivent être réalisées avant le 31 décembre 2012.

Pour le GrandAngoulême, le plan climat énergie territorial devra :

- préciser les objectifs généraux établis dans le cadre du Contrat Local Initiatives Climat 2011 – 2013 qui ont des portées territoriales et définir une politique climat énergie de l'agglomération sur la période 2013 –2015 avec vision prospective à 2020. Il permettra par ailleurs de répondre aux engagements de la charte d'engagements qui sera signée en décembre 2011 et dont les implications pour le GrandAngoulême sont précisées ci-après,
- mettre à jour les données du diagnostic gaz à effet de serre réalisé en 2007 sur l'année de référence 2005 sur les compétences de l'agglomération.

Par ailleurs, une nouvelle charte d'engagements précise, pour 4 catégories d'acteurs (les bailleurs, les entreprises, les fédérations et les associations, les collectivités et les établissements publics) les engagements minimum auxquels ils doivent répondre.

En qualité de coordonnateur de la démarche territoriale, le GrandAngoulême aura des engagements à respecter en termes d'animation de la démarche et de respect des engagements spécifiques des collectivités sur 5 thèmes.

Pour l'animation de la démarche, les actions à réaliser sont de :

- Réunir périodiquement le club des signataires de la charte ;
- Evaluer et restituant annuellement aux partenaires les résultats de la démarche ;
- Animer en partenariat avec certains signataires de la charte des groupes de travail transversaux et à forts enjeux climatiques (9 sur la période 2011-2013) ;
- Organiser des journées techniques pour les différentes catégories d'acteurs ;
- Mettre à disposition des partenaires les éléments juridiques et techniques pour la réalisation de leurs actions ;
- Élaborer des outils de suivi (consommations d'énergie / gaz à effet de serre évités / fiches de suivi / guides méthodologiques) ;
- Valoriser les actions menées par les partenaires par l'ensemble des moyens de communication dont il dispose.
- Mobiliser le grand public par le biais de manifestations, concours, programmes pédagogiques

Les engagements du GrandAngoulême sur les cinq thématiques sont les suivants :

Réduire les consommations d'énergie de son patrimoine et de l'éclairage public,

Rationaliser les déplacements et développer la mobilité alternative des agents,

Développer une culture de l'achat et de la consommation durables,

Sensibiliser les administrés, associations et usagers des locaux mis à disposition par la collectivité,

Développer la gestion différenciée des espaces verts.

Afin de préciser les déclinaisons opérationnelles de ces engagements pour le GrandAngoulême, un prédiagnostic de la démarche Cit'ergie sera réalisé afin d'évaluer le potentiel de progrès du Grand Angoulême sur ses compétences et politiques publiques.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 19 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER les engagements de la charte climat et l'engagement de l'agglomération sur les 5 thématiques dédiées aux collectivités,

D'AUTORISER le lancement de la mise à jour du diagnostic gaz à effet de serre de l'agglomération ainsi que la définition du Plan Climat Energie Territorial,

D'APPROUVER le réalisation du prédiagnostic Cit'ergie permettant de faire le point sur l'avancée de la démarche énergie-climat sur l'ensemble des compétences de l'agglomération,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent à la mise en oeuvre de la charte.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 novembre 2011	<u>Affiché le :</u> 09 novembre 2011